



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE DES NOUES

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**Vu** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

**Vu** l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**Vu** le code de la route

**Vu** l'article 610-5 du code pénal,

**Vu** la demande écrite de Madame LEVICQ Laurine en date du 17 décembre 2024,

**Considérant** qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un emménagement sis rue des Noues résidence « la Tourbière » à Pont-Audemer.

#### ARRÊTÉ :

Article 1 : Madame LEVICQ Laurine est autorisée à stationner un véhicule de location à hauteur du 14, rue des Noues résidence « la Tourbière » à Pont-Audemer sur les places autorisées à Pont-Audemer, afin de procéder à un emménagement à compter du mardi 24 décembre 2024 jusqu'au vendredi 28 décembre 2024, de 8 heures à 20 heures.

Article 2 : La signalétique sera mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le lundi 23 décembre 2024.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services techniques communautaires et Madame LEVICQ Laurine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 23 décembre 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

  
Richard DUCLOS

